



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de FORGES DE LANOUEE

Décision numéro 01/2026 du 07 JANVIER 2026

OBJET : PASSATION D'UN MARCHE DE SERVICES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC ETUDES ENVIRONNEMENT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE GEOTECHNIQUE ET D'UNE ETUDE/PROPOSITION DE FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR LE LOTISSEMENT DES GRÉES AMIÈLES

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/05-01) (rubrique N° 4), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés et les accords- cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2022 (N° 22-11/03-06) (rubrique N° 4) portant modification et ajout à la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/02-01) relative aux délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal, fixant une limite à 25 000 euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication par voie d'affichage à compter du 1er juillet 2022,

Considérant qu'il convient de réaliser une étude géotechnique et une étude/proposition de filière d'assainissement non collectif pour le Lotissement des Grées Amièles,

Vu les propositions tarifaires d'Etudes Environnement du 21 novembre 2025,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de services avec ETUDES ENVIRONNEMENT de Questembert pour la réalisation :

- d'une étude géotechnique au prix de 3 975 € HT
- d'une étude/proposition de filière d'assainissement non collectif au prix de 2 425 € HT sur lequel sera appliquée une remise de 5 %.
dans le cadre de la création du lotissement des Grées Amièles.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à Forges de Lanouée
Le 07 janvier 2026

Le Maire,
Jacques BIHOUÉE



Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance